Compte-rendu de l'Instance de Proximité Champagne-Ardenne du 13/11/2020

Présents pour les représentants de proximité :
Alexis DUMOULIN (FO) - Régis ENGRAND (FO) - Carole Herbin (CGT) - Annabelle IGIER (CGT)

Présents pour la direction :
Matthieu MERCIER, Rédacteur en Chef - France 3 Champagne-Ardenne
Thierry GALLOT, Animateur Prévention Sécurité - France 3 Champagne-Ardenne
Jean-Marc DUBOIS, Secrétaire Général Réseau France 3 - Directeur France 3 Grand Est
Fabien AMET, Adjoint au DRH de France 3 - DRH France 3 Grand Est
Catherine VINEAU-PATOUT, Responsable des Ressources Humaines - France 3 Grand Est
Ève Coulibaly, Interlocutrice des Ressources Humaines - France 3 Grand Est
Fanny Klipfel, Déléguée aux programmes - France 3 Grand Est

1. Présentation du Plan Développement des Compétences

Ce document nous est présenté par l'IRH de Reims.

Le budget formation 2021 est de **18 988€**. Il s'articule autour de 6 points clés :

- **Développement des compétences dans le domaine du numérique** : Formations d'écriture web, de tournage avec un smartphone, de télévision sur le web (FONA - Formation aux Outils Numériques d'Animation) pour les monteurs, et les formations DRUPAL continuent pour les journalistes
- **Renforcement des compétences liées aux techniques et méthodes de fabrication des reportages liés aux besoins éditoriaux** : différents stages sont proposés comme écrire et présenter une chronique, présenter le JT, techniques d'interview, projets magazines, droit à l'image de l'audiovisuel et internet
- **Préservation des conditions de travail et anticipation des risques** : formations SSCT, habilitation électrique, ergonomie et performances gestuelles pour les JRI et les OPV
- **Action de formation de la ligne managériale** pour tous les nouveaux entrants (deux nouvelles recrues dans l'encadrement en 2020)
- **Évolution des fonctions support** : cela concerne les nouveaux outils des assistantes
- **Renforcement de l'innovation technologique** : toutes les formations liées au développement de la nouvelle régie (ce plan de formation sera présenté en décembre par Christophe Poli, directeur de l'UFTV)

Les élus FO font remarquer à la direction que les formations de management pour les nouveaux entrants interviennent une nouvelle fois plusieurs mois après leur prise de fonction, démarche peu pertinente et contre-productive en termes de management.

La direction nous répond avoir travaillé sur ce point, que les deux derniers entrants de l'encadrement rédactionnel devaient avoir leur formation à l'entame de leur prise de fonction, mais que cela n'a pas pu se faire en raison de la crise sanitaire.
La direction nous assure qu'elle veille désormais à former les managers au plus vite.

Vos élus FO tiennent ce document à disposition si vous souhaitez le consulter.

2. Bilan SSCT, présentation DU et Papripact

La direction nous présente le bilan SSCT au 31/12/2019 (bilan de la situation générale de la Santé, de la Sécurité et des Conditions de Travail dans l'entreprise).
Ce document compile un certain nombre de données :

- L'effectif de l'antenne et sa composition
- Les principaux indicateurs SSCT (accidents du travail, maladies professionnelles, données communes aux accidents et maladies, organisation et contenu du travail)
- Les faits saillants
- Les moyens et actions

La direction nous détaille les faits saillants en 2019 :

- La diminution des arrêts de travail dus au port de matériel se poursuit
- Nous avons toujours des accidents liés à des chutes de plain-pied
- Deux accidents de trajet liés à l'utilisation de véhicules 2 roues. Les élus ont suggéré que la direction mette en place des formations de prévention de sécurité routière pour les deux roues. La direction a trouvé cette remarque tout à fait pertinente, notamment en raison du développement du forfait mobilité durable dans l'entreprise (cf. point 10). La direction va étudier ce qu'il est possible de mettre en place.

<u>Bilan du programme/réalisation des actions prévues en 2019 :</u>

- Travaux de la nouvelle régie et plateforme RDC haut *(en cours et reporté à 2021)*
- Signature et application de la charte véhicule FTV *(en cours, notamment pour la rédaction)*
- Étude climatisation/chauffage BIP Charleville (*reporté*)
- Création d'un espace fumeurs, extérieur *(fait, même si en raison des travaux et de la crise sanitaire cet espace n'est plus aussi accessible pour les salariés)*
- Test, achat et mise à disposition d'EPI (Équipement de Protection Individuel) pour le reportage (*suite au mouvement des gilets jaunes*) *(fait)*
  Sensibilisation des personnels sur l'utilisation des EPI *(fait)*
  Mise en place d'une vitrine EPI en salle de départ reportage de Reims. Mise en place d'une vitrine EPI et d'un espace sécurité dans les BIP *(en cours, car la direction souhaite y ajouter les équipements de protection sanitaire COVID)*
- Évolution du parc automobile : abandon progressif des véhicules diesels - introduction dans le parc d'un véhicule hybride Abandon des véhicules diesel. Commandes en LLD de véhicules essence ou hybrides/essence. Deux véhicules hybrides en fonctionnement ont été intégrés dans le parc. Un troisième est en commande *(fait)*
  Prochaine étape : abandonner les véhicules à boîte de vitesses manuelle. Introduction progressive des boîtes automatiques. Un véhicule est actuellement en commande. Toutes les nouvelles commandes concernent des véhicules à boites automatiques

- Interventions de l'ergonome du travail pour des situations individuelles nécessitant une analyse puis une adaptation du poste de travail *(la direction a considéré cette action faite, mais les élus FO font remarquer que certains équipements sont en attente depuis trop longtemps, notamment dans les BIP)*

Programme des actions menées en 2020 :

- Mise en œuvre des dispositions sanitaires liées à la crise COVID
- Poursuite des formations sécurité et lutte contre la discrimination
- Déménagements de collaborateurs afin de limiter les nuisances dues au bruit des travaux (ECM, Documentation, Informatique, Cadres Techniques, IMG)

Concernant le DU et le Papripact, l'APS nous fait une présentation de ces documents. En 2020, Un gros travail a été fait sur les mesures sanitaires liées à la crise du Coronavirus, ce qui explique le report de certaines actions SSCT prévues en 2019.
La direction souhaite que les ateliers DU pour 2021 soient réalisés au cours du premier trimestre, dans le but de sortir le Papripact à la fin du premier trimestre 2021.
L'idée est de faire parler les salariés sur l'année de pandémie que nous avons vécue. Les mesures sanitaires sont bien intégrées mais il reste des inconnues, notamment sur les RPS (Risques Psycho Sociaux) liés aux confinements.

Vos élus FO tiennent tous ces documents à disposition si vous souhaitez les consulter.

Les élus FO soulignent la bonne communication et le travail de l'APS. Une visite des travaux de la nouvelle régie a été organisée, ainsi qu'une présentation des aménagements sanitaires effectués pour l'émission matinale et le studio :





Un **hublot a été installé**, ce qui permet d'ouvrir la porte studio/loge invités sans danger.
Une poignée de porte au pied a été installée, ainsi qu'un groom plus souple que celui d'avant pour faciliter le passage de l'assistante d'émission lors du transport de son plateau pour les verres d'eau. **Ce plateau a été imaginé et réalisé par l'APS et le service logistique**, suite à l'observation faite du déroulement de l'enregistrement d'ECM.

L'idée est que l'assistante puisse amener des verres d'eau à tout le monde sur le plateau en évitant la manipulation des verres par différentes personnes. Ceci bien sûr dans un but de sécurité sanitaire (les emplacements verres vides et verres pleins sont bien distincts, pour éviter des contacts par erreur avec plusieurs verres).
Des **parois de plexiglas** sont désormais disponibles pour le cas où des invités seraient côte à côte sur le plateau. Cette configuration reste cependant exceptionnelle, on privilégie le fait de ne pas mettre des invités du même côté pour éviter une trop grande proximité.

3. Audiences et programmes Linéaire et web

La direction a transmis aux élus un document récapitulatif des diverses audiences de notre antenne, réparties comme suit :

- Audiences numériques
- Audiences linéaires JT
- Dimanche en politique
- Ensemble c'est mieux
- Les PAE et opérations spéciales 2019-2020

Les chiffres à retenir sont les suivants :

- 21 700 abonnés sur le compte **Instagram** France 3 Champagne-Ardenne (7500 il y a deux ans, forte progression donc)
- 14,4 millions de vues sur la page **YouTube** France 3 Grand Est, 87 000 abonnés en tout
- 15,3 millions de vues sur la page **Facebook** France Champagne-Ardenne, avec 187 000 abonnés
- Un record battu pendant le premier confinement avec 9,33 millions de visite sur **notre site** pour le seul mois d'avril 2020
- **Pour les JT** on est à 22% de parts de marché pour le 19/20, le 12/13 est également en hausse même si cela reste faible avec 8,5% de parts de marché
- **Pour ECM** on a toujours de bons résultats sur la tranche en Champagne-Ardenne avec 4% de parts de marché

Les élus FO ont demandé quel était le sentiment de la direction face à ces chiffres. Elle ne se satisfait pas des chiffres pour ECM même si la Champagne-Ardenne n'est pas en cause.
Le rédacteur en chef nous dit qu'on n'est pas mauvais sur le 12/13 mais qu'on peut faire mieux. Ça ne décolle pas autant qu'on l'espère, il s'agit d'un vrai chantier pour l'antenne.

Vos élus FO tiennent ce document à disposition si vous souhaitez le consulter.

4. Point sur la case de 18h30

La mise à l'antenne de cette nouvelle case régionale aura lieu le 25 janvier. Dans son info hebdo du vendredi 6 novembre, le rédacteur en chef a listé des exemples de produits fabriqués dans d'autres régions, pour donner des pistes d'inspirations.
Le but pour la direction est d'arrêter un cadre lors du CODIR du 18 novembre. Il est vrai que le 25 janvier approche à grands pas et les salariés ne sont toujours pas fixés sur les produits à fabriquer et sur l'organisation qui en découlera…
Pour les élus FO, il est bien de recenser les idées des autres mais c'est encore mieux d'en avoir.

D'après les échos que nous avons, on se dirige vers un présentateur en plateau à Strasbourg qui lancera des sujets.
Rien n'est cependant arrêté, la formule du 25 janvier ne sera pas forcément celle du 25 mars.

Les élus FO regrettent ce manque d'innovation dans le projet. Pour le moment cela ressemble à une émission qu'on pourrait appeler « le 11h50 de 18h30 » …
En Bourgogne Franche-Comté, 4 jours d'ateliers de réflexion sur 4 semaines ont été mis en place, avec 30 personnes planifiées (2 groupes de 15 personnes des 2 régions) de tous les corps de métier.
Pour les élus FO, une initiative équivalente aurait été bienvenue pour le Grand Est. Le sentiment des salariés dans notre région est que les ateliers organisés ne sont qu'un simple « vernis consultatif ».
Pour le directeur régional, il est hors de question de faire une comparaison entre les régions. Il nous dit qu'il y aura toujours des différences de pratiques dans le réseau. Pour le Grand Est, il s'agit d'un choix fait avec les rédacteurs en chef. La participation aux ateliers est libre et se fait sur la base du volontariat. Selon lui, il y aurait eu un côté « soviétique stalinien » à planifier des salariés avec un caractère de participation obligatoire …
Pour les élus FO, une participation planifiée à des ateliers sur la base du volontariat et de la motivation aurait été bien reçue par l'ensemble des collaborateurs.

5. Point sur le déploiement UTS

Les UTS sont arrivées mi-septembre en Champagne-Ardenne.
Les kits UTS seront donc déployés prochainement sur les sites. Ils peuvent être pris en main par les collaborateurs qui ont été préalablement formés MOJO, mais aucun salarié n'a reçu cette formation en Champagne-Ardenne…
Le service RH va donc mettre en place la « formation d'un formateur interne ». Un échange avec l'UFTV a eu lieu le 12 novembre, veille de l'instance. La direction espère que le formateur interne sera en mesure de former les personnes intéressées avant la fin de l'année.
L'UFTV avait d'abord programmé le déplacement sur site des formateurs UFTV, mais seulement à partir du mois de janvier 2021, trop tard par rapport aux attentes locales.

Les élus FO rappellent que l'accord UTS stipule que leur utilisation est basée sur le **volontariat**. Elle ne peut être imposée aux journalistes et aux OPV.
Les UTS viennent en **complément du matériel existant** dans les sites de France 3.
Ces UTS ne sauraient être un prétexte pour les tournages seuls, leur utilisation doit se faire dans le **respect des règles en vigueur dans l'entreprise**.
Les utilisateurs des UTS doivent être **préalablement formés**.

Les élus FO font remarquer à la direction que la signature de cet accord remonte à février 2020 (!). **Il est donc étonnant que la mise en place de ces formations n'ait pas été anticipée. La crise sanitaire ne peut à elle seule justifier d'un tel manquement**.
Le matériel est arrivé sur site depuis plus d'un mois et personne n'est en mesure de l'utiliser…
L'inertie dans la mise en route des projets est toujours extrêmement pesante au sein de FTV.

La direction justifie ce délai en évoquant la phase de construction du programme de formation de l'UFTV, ainsi que son calendrier de formation déjà occupée par l'outil NRCS…
L'objectif actuel est de pouvoir commencer à utiliser les UTS au mois de janvier 2021.
Pour rappel, la durée de formation UTS varie entre deux et trois jours.

6. Point télétravail

La direction nous dit que le télétravail est à nouveau généralisé dans l'entreprise. Seuls les salariés qui sont identifiés comme indispensables à la continuité d'activité sont présents sur site. Leur présence doit être validée par leur chef de service.
Il est également à noter que nous avons actuellement 3 monteurs en télétravail.

7. Point emploi

La direction nous fait le point sur les derniers recrutements. Deux postes sont passés sur le COCA du mois d'octobre avec un recrutement au 1er décembre :

- Leïla Sahli sur le poste de JRR à Reims
- Charlotte Meunier sur le poste de JRR à Chaumont

Nous avons également le détachement de Guyane d'Olivia Garett-Alaïs, pour une durée de trois mois sur le poste de JRI à Troyes (ce détachement débutera mi-décembre ou début janvier).

Le poste d'OPS de Romain Larchevêque est toujours gelé.

Le poste de responsable de communication pour l'antenne de Champagne-Ardenne est reporté pour le moment, probablement jusque fin juin.

8. Point sur formation scripte

Ce point a été mis à l'ordre du jour par la direction, pour informer les élus de la mise en place d'une formation scripte à l'UFTV au mois de janvier 2021.
Une assistante du service UOA souhaite suivre cette formation.
Il n'y a actuellement pas de poste de scripte à Reims. Dans un souci d'anticipation des besoins et pour permettre à cette assistante de pouvoir éventuellement postuler sur un poste de scripte dans une autre région, la direction a souhaité l'inscrire à cette formation.
Le service UOA sera complété par un remplacement le temps de cette formation.
La direction laisse entendre que la prochaine renégociation de l'accord UCC (Unités de Compétences Complémentaires) pourrait inclure une UCC scripte, et donc élargir le champ des possibilités pour cette salariée.

Les élus FO ont salué cette initiative d'anticipation de la direction Grand Est, car comme nous l'avons vu pour les UTS, l'anticipation n'est pas le point fort de la direction de FTV.

9. Point sur les visites médicales

Les élus FO ont souhaité mettre ce point à l'ordre du jour car beaucoup de salariés s'étonnaient de ne pas avoir eu de visite médicale depuis un certain nombre d'années.

L'explication est la suivante : avant **2017**, le salarié devait passer une **visite médicale périodique** tous les deux ans. Depuis le 1er janvier **2017**, le salarié doit désormais passer une autre visite dans le délai maximal de 5 ans après sa première visite. Ce délai limite est toutefois

réduit à 3 ans pour les travailleurs handicapés, les travailleurs de nuit et les titulaires d'une pension d'invalidité.
En outre, les délais applicables entre chaque **visite médicale périodique** dépendent désormais des conditions de travail propres à l'emploi du salarié.

En revanche, après une période de non-travail, il convient de rendre visite au médecin du travail attitré.
Cette visite est dite de reprise (elle doit avoir lieu lors de la reprise du travail dans un délai de 8 jours) dans les cas suivants :

- Après un congé maternité
- En cas d'absence d'au moins 30 jours lorsque celle-ci fait suite à une maladie non-professionnelle, un accident non-professionnel ou à un accident du travail
- En cas d'absences répétées pour raisons médicales
- En cas d'absence pour maladie professionnelle

La direction nous confirme que le délai légal est respecté pour l'ensemble des salariés.

10. Point sur l'allocation « forfait mobilité durable » en Champagne-Ardenne

Une négociation sur ce point est actuellement en cours à Paris. La première réunion de cette négociation a eu lieu le 12 novembre.
La proposition de la direction pour le moment est de donner un forfait de 400€ par an pour les salariés qui viennent à vélo, 200€ pour ceux qui utilisent le vélo 6 mois dans l'année.
Un nouveau texte est en préparation car le projet à l'heure actuelle est très rigide, or la réalité n'est pas là. Dans la vraie vie c'est la flexibilité : s'il fait beau on va utiliser le vélo, s'il fait moins beau ce sera la voiture ou les transports en commun.
Les élus FO soutiennent les gens qui viennent en vélo, nous vous tiendrons informés de l'évolution de cette négociation.

Vos élus FO se tiennent à votre disposition pour toutes questions concernant cette réunion.
La prochaine réunion se tiendra le 4 décembre 2020, faites-nous remonter les points que vous souhaiteriez voir aborder.

Alexis Dumoulin et Régis Engrand